

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Economie, de l'Industrie  
et du Numérique

**Arrêté du 8 décembre 2014**

**Portant nomination à la Commission des Clauses Abusives**

NOR : EINC1426139A

**La Secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,**

Vu l'article L. 132-1 du code de la consommation ;

Vu les articles R 534-1 à R 534-4 du code de la consommation ;

Vu les arrêtés du 18 novembre 2011 et du 5 avril 2013 portant nomination à la Commission des clauses abusives,

**Arrête :**

## **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés en qualité de magistrats :

Mme KAMARA (Françoise), présidente.

M. RIGAL (Etienne), vice-président, membre titulaire.

Mme ROBERT-NICOUD (Murielle), membre titulaire.

Mme JEANJAQUET (Françoise), membre suppléante

Mme WALLACH (Anne-Sophie), membre suppléante.

## **Article 2**

Sont nommés en qualité de personnalités qualifiées en matière de droit ou de techniques des contrats :

M. GENICON (Thomas), membre titulaire.

M. MATHEY (Nicolas), membre titulaire.

Mme SAUPHANOR-BROUILLAUD (Natacha), membre suppléant.

M. DEPINCE (Malo), membre suppléant.

### **Article 3**

Sont nommés en qualité de représentants des professionnels :

Mme BARTHOMEUF-LASSIRE (Pascale), membre titulaire.

Mme BOCCARA (Martine), membre titulaire.

Mme JUGAN (Amélie), membre titulaire.

M. PERREAU (Hubert), membre titulaire.

Mme COSTINESCO (Françoise), membre suppléant.

Mme MACAIRE (Julie), membre suppléant.

Mme POPOT (Anne-Catherine), membre suppléant.

M. ROHARD (Franck), membre suppléant.

### **Article 4**

Sont nommés en qualité de représentants des consommateurs :

M. BILQUEZ (Flavien), membre titulaire.

M. GODEFROY (Nicolas), membre titulaire.

Mme LAFEUILLE (Florence), membre titulaire.

Mme PERROIS (Sandrine), membre titulaire.

Mme BORNE (Delphine), membre suppléant

M. KARA (Monrad), membre suppléant.

Mme POMMERY (Ariane), membre suppléant.

Mme ZIANE (Nadia), membre suppléant.

### **Article 5**

Les personnes citées ci-dessus sont nommées pour une durée de trois ans.

### **Article 6**

Le présent texte abroge les précédents arrêtés nommant les membres de la Commission des clauses abusives.

## Article 7

La directrice générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes*.

Fait le 8 décembre 2014

La secrétaire d'Etat chargée du commerce, de l'artisanat,  
de la consommation et de l'économie sociale et solidaire

Carole DELGA